

27 JAN. 2015

Commission des  
normes du travail

Montréal, 26 janvier 2015

Par télécopieur : (450) 646-1037

Commission des normes du travail  
Place Montérégie, bureau 300  
101, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 4B9

SUJET : Sylvain Lemonde (N/D 752-G)  
3214, rue Lareau, Carignan (Québec) J3L 3P9  
EMPLOYEUR : Cliffs Québec Mine de fer ltée, a/s Mme Mélanie Rodrigue  
1155, rue University, bureau 508, Montréal (Québec) H3B 3A7

---

PLAINTÉ POUR CONGÉDIEMENT ILLÉGAL

Madame, Monsieur,

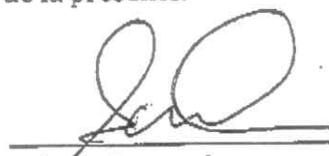
Nous avons été mandatés par M. Sylvain Lemonde pour le représenter et défendre ses droits et intérêts dans le dossier de son congédiement.

Dans le cadre d'un licenciement massif, l'employeur de notre client a fait parvenir à celui-ci la même lettre qu'à tous les autres licenciés. Mais nous vous signalons que notre client est un cas particulier puisqu'il est en invalidité prolongée. En vertu de la Loi sur les normes du travail, l'employeur n'a pas le droit de mettre fin à son lien d'emploi avant qu'il ne soit en invalidité depuis deux ans, ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi nous portons plainte devant la Commission.

Veuillez communiquer avec le soussigné dès réception de la présente.



Louis-Philippe Tanguay, conseiller  
GROUPE CONSEIL TANGUAY



Sylvain Lemonde

- Plainte pour pratique interdite
- Plainte pour un congédiement sans cause juste et suffisante
- Plainte pour harcèlement psychologique

À L'USAGE DE LA COMMISSION

Réception

- Poste  Direction régional  Autre
- En ligne – N° de confirmation \_\_\_\_\_

Date de dépôt de la plainte  
2015-01-27

Reçu à  
Longueuil

Traité par  
CHANTAL VILLIARD

A- SALARIÉE - SALARIÉ

Nom LEMONDE  M<sup>me</sup>  M.

Prénom SYLVAIN

Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Langue  Français  Anglais  Autre \_\_\_\_\_

Adresse 3214, RUE LAREAU, CARIGNAN (QUÉBEC) J3L 3P9

Téléphone Domicile \_\_\_\_\_ Téléphone additionnel 514 690-2688 (autre)

B- EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise CLIFFS QUEBEC MINE DE FER ULC

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : MÉLANIE RODRIGUE

Adresse 595 ST BARRARD APP: 2600, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA V7X 1L3

Téléphone 514 396-0212 Télécopieur \_\_\_\_\_

ET/OU

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

C- RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI DE LA SALARIÉE OU DU SALARIÉ

Date de début d'emploi : 2012-01-24 Date du congédiement : 2015-01-01

Date du dernier jour travaillé : \_\_\_\_\_ Date de la dernière manifestation de harcèlement : \_\_\_\_\_

Êtes-vous toujours à l'emploi ? OUI Date de fin d'emploi : \_\_\_\_\_

Êtes-vous ou étiez-vous régi(e) par une convention collective (syndicat) ou un décret ?  Oui  Non

Si oui, de quel syndicat ou comité paritaire s'agit-il ? \_\_\_\_\_

À L'USAGE DE LA COMMISSION

- Plainte pour pratique interdite N° du dossier \_\_\_\_\_
- Plainte pour un congédiement fait sans cause juste et suffisante (DS0515539) N° du dossier 620071719
- Plainte pour harcèlement psychologique N° du dossier \_\_\_\_\_

**E- DÉCLARATION – Plainte pour un congédiement sans cause juste et suffisante**

EMPLOYEUR : CLIFFS QUEBEC MINE DE FER ULC

SALARIÉ : SYLVAIN LEMONDE

Je déclare :

que j'ai été au service de l'entreprise mentionnée précédemment, de façon continue depuis le 2012-01-24;  
Date de début d'emploi

que j'ai été congédiée ou congédié par cet employeur le 2015-01-01 sans cause juste et suffisante;  
Date du congédiement

qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail, je porte ma plainte à la Commission des normes du travail en vue de bénéficier de tous les droits conférés par la loi.

Date	Signature de la salariée ou du salarié	Estampille de la date de réception
2015-01-27		